

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : AMR 23/022/2007 – ÉFAI
19 juillet 2007

Action complémentaire sur l'AU 48/05 (AMR 23/003/2005, 28 février 2005) et ses mises à jour (AMR 23/043/2005, 16 décembre 2005, AMR 23/010/2006, 13 mars 2006, AMR 23/011/2006, 16 mars 2006, AMR 23/042/2006, 4 octobre 2006, AMR 23/003/2007, 7 février 2007, AMR 23/010/2007, 16 mai 2007)

Craintes pour la sécurité

COLOMBIE

Les membres de la « communauté de paix » de San José de Apartadó (département d'Antioquia)

Personne tuée :

Dairo Torres (h), responsable communautaire

La mort récente de Dairo Torres, l'un des dirigeants de la « communauté de paix » de San José de Apartadó (département d'Antioquia), renforce les craintes d'Amnesty International concernant la sécurité des membres de la communauté.

Le 13 juillet en milieu de journée, Dairo Torres a pris place dans un bus reliant Apartadó, la localité principale de la municipalité, à San José de Apartadó. Après avoir roulé cinq minutes, le véhicule aurait été arrêté par deux membres armés d'un groupe paramilitaire soutenu par l'armée. Ces hommes sont montés à bord du bus, ont contraint Dairo Torres à descendre et ordonné au chauffeur de poursuivre son chemin. Plusieurs heures après, des personnes qui se trouvaient dans le bus suivant ont découvert le corps de Dairo Torres sur le bord de la route. Il avait été tué par balle.

L'endroit où s'est produit le meurtre de Dairo Torres se situe à deux minutes en voiture du poste de contrôle policier d'El Mangolo, la dernière localité de la périphérie d'Apartadó sur la route de San José de Apartadó. Selon certaines informations, les deux paramilitaires ont été vus le matin du 13 juillet en conversation avec des policiers à ce poste de contrôle. Malgré une importante présence militaire dans la région et bien qu'ils aient été en principe démobilisés dans le cadre du programme gouvernemental mis en place à cet effet, des paramilitaires opèrent librement dans ce secteur et sur la route de San José de Apartadó depuis dix ans. Selon certaines informations, les deux paramilitaires, qui portaient des vêtements civils et étaient équipés d'armes de poing, ont stoppé de force un bus dans le même secteur le 12 juillet. Ils seraient montés dans le bus, se seraient présentés comme des membres du groupe paramilitaire *Águilas Negras* (Aigles noirs) et auraient expliqué aux passagers qu'ils tenaient la zone. Ils auraient fouillé le véhicule et déclaré : « *Ces fils de putes de la "communauté de paix" vont payer un maximum.* » Cet incident a été signalé aux autorités, qui n'ont semble-t-il rien fait. Les mêmes paramilitaires ont d'ailleurs été vus de nouveau dans les parages les 15 et 16 juillet. Entre le 11 et le 15 juillet, d'autres paramilitaires auraient dit à des habitants des environs d'Apartadó qu'ils allaient « *en finir* » avec la « communauté de paix ».

Le meurtre de Dairo Torres est intervenu peu de temps après une attaque des guérilleros des *Fuerzas Armadas Revolucionarias de Colombia* (FARC, Forces armées révolutionnaires de Colombie) contre des unités de police en service dans la région. Selon certaines informations, cette attaque, menée le 9 juillet, aurait fait un mort et deux blessés parmi les policiers.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

La « communauté de paix » de San José de Apartadó a été fondée en mars 1997 par des civils qui tentaient de faire valoir, tant auprès des forces armées que des groupes de guérilla, leur droit de rester en dehors du conflit qui déchire la Colombie depuis de nombreuses années. Ses membres ont toujours insisté pour que les combattants restent en dehors de leurs zones d'habitation et d'agriculture. Cette attitude leur a valu d'être accusés de subversion par les forces de sécurité et leurs alliés paramilitaires, qui rangent les dirigeants de la communauté, par exemple Dairo Torres, dans la catégorie des guérilleros. De leur côté, les FARC accusent la population de collaboration avec l'ennemi. Depuis sa création, plus de 160 membres de la « communauté de paix » ont été victimes d'homicides ou de disparitions forcées, dont l'immense majorité est imputable aux forces de sécurité et à leurs alliés paramilitaires, et le reste aux guérilleros des FARC. La Cour

interaméricaine des droits de l'homme de l'Organisation des États américains a demandé aux autorités colombiennes de prendre des mesures appropriées, afin de garantir la sécurité des habitants de la « communauté de paix », mais ses requêtes successives n'ont manifestement guère été suivies d'effet. Les groupes paramilitaires colombiens soutenus par l'armée sont censés avoir été démobilisés dans le cadre d'un programme mis en place par le gouvernement. Or Amnesty International reçoit toujours des informations faisant état de violations des droits humains commises par des groupes paramilitaires qui opèrent avec les forces de sécurité, notamment de menaces répétées contre la « communauté de paix » de San José de Apartadó. De nombreux groupes paramilitaires n'ont de toute évidence absolument pas été démobilisés et continuent de mener leurs activités, souvent sous de nouveaux noms afin de dissimuler le maintien de leur mobilisation. Des organisations paramilitaires ont récemment reconnu publiquement que leurs structures de commandement restaient intactes.

ACTION RECOMMANDÉE : Dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé par la sécurité des habitants de la « communauté de paix » de San José de Apartadó, après la mort de Dairo Torres, tué le 13 juillet, et compte tenu des informations selon lesquelles des paramilitaires menacent de les attaquer ;
- demandez instamment qu'une enquête exhaustive et impartiale soit ouverte sur cet homicide et sur les menaces qui auraient été formulées par des paramilitaires contre des membres de cette communauté, que les conclusions de ces investigations soient rendues publiques et que les responsables présumés de ces agissements soient déférés à la justice ;
- priez les autorités de prendre toutes les mesures voulues pour garantir la sécurité des membres de la « communauté de paix », dont les vies sont menacées, conformément aux souhaits de ces personnes ;
- demandez-leur de prendre des mesures décisives pour combattre et démanteler les groupes paramilitaires qui continuent d'opérer dans la région et pour rompre leurs liens avec les forces de sécurité, conformément aux nombreuses recommandations des Nations unies.

APPELS À :

Président de la République

Señor Presidente Álvaro Uribe Vélez

Presidente de la República, Palacio de Nariño, Carrera 8 No.7-2, Bogotá, Colombie

Fax : +57 1 337 5890 / 342 0592

Formule d'appel : Excmo. Sr. Presidente Uribe, / Monsieur le Président de la République,

Ministre de l'Intérieur et de la Justice :

Dr. Carlos Holguín Sardi

Ministro del Interior y Justicia

Ministerio Del Interior y de Justicia, Carrera 9a. No. 14-10, Bogotá D.C., Colombie

Fax : +57 1 560 46 30

Formule d'appel : Sr. Ministro, / Monsieur le Ministre,

Fiscal General de la Nación :

Dr. Mario Germán Iguarán Arana

Fiscal General de la Nación, Fiscalía General de la Nación

Diagonal 22B (Av. Luis Carlos Galán No. 52-01), Bloque C, Piso 4, Bogotá, Colombie

Fax : +57 1 570 2000 (un message préenregistré en espagnol vous indique alors de composer le numéro de poste 2017)

Formule d'appel : Estimado Sr. Fiscal, / Monsieur,

COPIES À :

Médiateur pour les droits humains :

Sr. Volmar Antonio Pérez Ortiz, Defensor del Pueblo, Defensoría del Pueblo,

Calle 55, No 10-32/46 oficina 301, Bogotá, Colombie

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Colombie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 30 AOÛT 2007, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.